

La SIERE a demandé une approbation de ses besoins en revenus, de ses dépenses et de ses frais pour 2026, 2027 et 2028.

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'approuver sa proposition quant à ses frais, à ses dépenses et à ses besoins en revenus pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028.

La SIERE demande à la CEO d'approuver ce qui suit :

- un besoin en revenus de 328,8 M\$ pour l'année 2026 et les frais d'utilisation connexes de 2,0486 \$/MWh pour les clients au Canada et de 2,0527 \$/MWh pour les clients à l'étranger, à compter du 1er janvier 2026;
- un besoin en revenus de 357,2 M\$ pour l'année 2027 et les frais d'utilisation connexes de 2,1987 \$/MWh pour les clients au Canada et de 2,2834 \$/MWh pour les clients à l'étranger, à compter du 1er janvier 2027;
- un besoin en revenus de 364,4 M\$ pour l'année 2028 et les frais d'utilisation connexes de 2,1684 \$/MWh pour les clients au Canada et de 2,2745 \$/MWh pour les clients à l'étranger, à compter du 1er janvier 2028;
- des budgets d'investissement pour 2026, 2027 et 2028 s'élevant à 60,5 millions de dollars, 58,4 millions de dollars et 51,1 millions de dollars, respectivement;
- une réserve de fonctionnement de 30 millions de dollars dans le compte de report et d'écarts prévisionnel;
- l'autorisation de facturer (ou de rembourser) aux intervenants du marché la différence entre les frais d'utilisation de la SIERE de 2026 approuvés par la CEO et les frais d'utilisation provisoires qu'ils ont payés, le cas échéant;
- D'autres frais en plus des frais d'utilisation de la SIERE

La SIERE précise que les besoins en revenus, les dépenses et les frais proposés sont basés sur le Plan d'activités 2026-2028 de la SIERE qui a été approuvé par le ministre de l'Énergie et des Mines en mars 2026.

Veuillez examiner la demande pour obtenir la liste complète des approbations demandées par la

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer les raisons.

Au cours d'une audience type, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

Dans la lettre d'accompagnement de la présente demande, la SIERE a demandé un processus simplifié pour l'examen et la décision de la CEO concernant cette demande. La SIERE a demandé à la CEO d'adopter la liste des questions qu'elle a proposée, de mettre en place une procédure d'interrogatoire menée par le personnel de la CEO et de clore le dossier à l'issue de cette procédure (il n'y aurait alors pas lieu de débattre avant que la CEO ne délibère et ne rende sa décision). La CEO n'a pas encore statué sur la procédure applicable à cette affaire.

La CEO invite toute personne qui entend intervenir dans le cadre de cette procédure à commenter, dans sa demande pour devenir intervenant, l'ébauche de la liste des questions et à soulever tout autre point qui, selon elle, pourrait simplifier la procédure ou contribuer à son règlement équitable de façon plus rapide.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0142** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **8 juin 2026** afin de :

- présenter une demande en vue de devenir un intervenant;
- fournir des renseignements sur l'ébauche de la liste des questions de la SIERE;
- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite) ou sur d'autres questions relatives à la procédure.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1-877-632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

 1-888-448-7777

 Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

 <https://www.ieso.ca/francais>